



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35  
Nbre de Présents : 27  
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7  
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 1

Délibération N° : 23.017/DM

**OBJET :** PROGRAMMATION COMMUNALE 2023 EN FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE VILLE DU VAL D'YERRES - SOUTIEN DES ACTIONS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

SEANCE DU 16/02/2023

LE JEUDI SEIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.  
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,  
Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,  
Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ,  
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,  
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,  
Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI, Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON,  
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Monsieur Karim SELLAMI, Monsieur Eric BASSET,  
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFOUS,  
Monsieur Kilé Olivier YENGE

**ABSENT EXCUSE :**

Madame Caroline COLL

**POUVOIRS :**

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,  
Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,  
Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,  
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,  
Monsieur Guillaume PEYTAVIN a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,  
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,  
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Madame Nathalie MAGNIN

**Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex**

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : [monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr](mailto:monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr) - [www.brunoy.fr](http://www.brunoy.fr)

*Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire*

SEANCE DU 16/02/2023

**OBJET : PROGRAMMATION COMMUNALE 2023 EN FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE VILLE DU VAL D'YERRES - SOUTIEN DES ACTIONS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 portant programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine,

VU le Contrat de ville intercommunal du Val d'Yerres, approuvé par délibération n° 15.68/K en date du 16 juin 2015,

VU la prorogation du Contrat de Ville intercommunal du Val d'Yerres, approuvée par délibération n°19.065/DM en date du 17 décembre 2019,

VU la loi de finances pour 2022 qui prolonge d'une année supplémentaires les contrats de ville en cours et les régimes fiscaux (Article 68 de la loi de finances 2022),

VU le Bilan des actions associatives et communales portées en 2022 dans le cadre de la Politique de la Ville,

CONSIDERANT l'importance pour la Ville d'apporter son soutien aux actions en faveur des habitants du quartier des Hautes Mardelles,

CONSIDERANT l'importance pour la Ville d'apporter son soutien aux actions portées par les associations,

CONSIDERANT pour ce faire qu'il convient de solliciter un cofinancement de la part des partenaires,

**OBJET :** PROGRAMMATION COMMUNALE 2023 EN FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE VILLE DU VAL D'YERRES - SOUTIEN DES ACTIONS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Sa Commission Solidarité, Famille et Education entendue,

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

**31 Voix Pour, 2 Voix Contre, 1 Abstention**

**ARTICLE 1 :** ADOPTE la programmation communale 2023 du Contrat de ville du Val d'Yerres en fonctionnement.

**ARTICLE 2 :** APPROUVE les plans de financements présentés dans les fiches actions annexées à la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** APPROUVE le soutien financier de la Commune aux actions portées par les associations énumérées dans les fiches jointes.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions maximales auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental de l'Essonne et de la CAF pour ces projets, ainsi qu'une participation financière de CDC-Habitat.

**ARTICLE 5 :** AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de l'Essonne et de la CAF dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et dans le cadre des appels à projet lancés par la Région.

SEANCE DU 16/02/2023

**OBJET :** PROGRAMMATION COMMUNALE 2023 EN FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE VILLE DU VAL D'YERRES - SOUTIEN DES ACTIONS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

**ARTICLE 6 :** AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la programmation et à signer conventions et documents s'y rapportant.

**ARTICLE 7 :** DIT que les recettes ainsi que les dépenses sont inscrites au budget communal suffisamment doté à cet effet.

**ARTICLE 8 :** DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 17/02/2023

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 24/02/2023

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 23.017/DM

Objet de l'acte : PROGRAMMATION COMMUNALE 2023 EN FONCTIONNEMENT DU CONTRAT DE VILLE DU VAL D'YERRES - SOUTIEN DES ACTIONS SPECIFIQUES POLITIQUE DE LA VILLE PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 5 - Subventions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20230216-BRU\_DE\_22593\_1-DE

Date de l'acte : 16/02/2023

Identifiant unique de l'acte : BRU\_DE\_22593\_1

Date de réception en Préfecture : 23 février 2023